

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DOUBLE DISCRIMINATION

avec KWAT et FEMMES DE LA TERRE

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER du samedi 8 mars

animatrice : Anne-Lise, prise de notes : Simone

Méthode : Nous avons commencé par un temps classique de présentation des 2 associations puis chaque association, à tour de rôle, a tiré au sort un des 6 papiers sur lesquels ns avons au préalable noté 6 mots importants en lien avec la thématique de l'atelier : Protection, Répression, Législation, Prévention, Violence psychologique, Agresseur.

Kwat et Femmes de la Terre ont développé à tour de rôle le mot écrit sur le papier puis le public pouvait intervenir. 3 mots ont été tirés au sort mais l'ensemble des mots a pu être évoqué.

A. TEMPS DE PRESENTATION

Femmes de la terre (FDLT) est une association basée à Paris (XIX^o arrondissement) qui propose une permanence juridique en "droit des étrangers" pour les femmes, leur famille et les jeunes. Elle propose également une permanence d'écrivain public et d'accès aux droits ainsi que des temps de formation et d'information.

Exemple de public : des femmes étrangères sans papier qui sont victimes d'une double violence , une violence conjugale par exemple et une violence institutionnelle car étant sans papier, elles ne peuvent pas témoigner.

Kwat (Kachin Women's Association Thailand) : Zeng Zin est la représentante de Kwat.

En Thaïlande, la société est dominée par les hommes. Du coup, elle est ravie de voir sur la grande table des nappes avec des motifs féminins kachin, chose impossible en Thaïlande.

Dans le contexte de dictature toujours présent en Birmanie, beaucoup de femmes kachin sont persécutées. Elles n'ont pas accès à l'éducation et fuient en grand nombre vers la Chine ou vers la Thaïlande. Mais elles y rencontrent les mêmes problèmes qu'en Birmanie !

Kwat développe 2 programmes : droits des femmes et place des femmes dans les processus décisionnels. Grâce à des stages, les femmes peuvent acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des postes de leader.

B. CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES (1^o mot tiré au sort)

FDLT : il y a parfois des conséquences psychologiques non prises en compte par la préfecture. La vraie violence est souvent celle que l'on ne voit pas. Difficulté de la prise en charge de ces violences. FDLT essaye de mettre en place au sein des commissariats de police des formations sur la violence psychologique.

KWAT : Il y a des violences au sein de la famille mais elle n'est pas informée sur ce type de violence.

FDLT : au commissariat, on refuse parfois de prendre la plainte d'une femme étrangère sans papiers. On fait juste une main courante, ce qui n'a pas du tout les mêmes conséquences juridiques. L'association renvoie aussi les femmes à d'autres associations qui travaillent dans des domaines pointus tels le harcèlement au travail.

Il faut que les femmes soient patientes car le recours au tribunal administratif peut parfois durer 2 ans ! 2 ans d'attente avant d'avoir une date....

C.PROTECTION (2° mot tiré au sort)

KWAT : souligne l'hypocrisie du gouvernement militaire birman qui se demande toujours pourquoi il faudrait protéger les femmes puisque hommes et femmes sont égaux sur le papier en Birmanie. La réalité est toute autre et les femmes sont peu écoutées.

FDLT : existence de lois récentes en France. Lois 2010 qui luttent contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Lois 2013 : nouvelle loi égalité homme/femme

D.AGRESSEUR (3° mot tiré au sort)

FDLT précise qu'il existe des associations spécialisées dans l'accueil des hommes agresseurs.

La situation est juridiquement complexe car on ne peut pénaliser un agresseur ayant agi sur une femme sans papiers. Celle-ci se trouve dans une situation de double précarité : familiale et administrative.

Dans le cas de la polygamie par exemple, la 2° épouse n'a aucun droit en France car le 2° mariage n'est pas reconnu en France. La seule solution pour la 2° épouse c'est la « décohabitation ». Mais se pose alors le problème suivant : partir pour aller où ??

Kwat : En Birmanie, la polygamie est autorisée et le mot birman qui désigne la 2° femme veut dire littéralement : « la femme qui est en compétition avec la 1° épouse ». Elles ont donc un statut équivalent.

FDLT : en France, même si la femme n'a pas de papiers, la loi prévoit de punir toute atteinte à l'intégrité de la personne. L'agresseur peut passer au tribunal et être poursuivi. Parfois, il n'y a qu'un simple rappel à l'ordre.

Kwat : En Birmanie, la loi fait la promotion de l'égalité homme/femme mais dans les faits, cela n'est pas respecté. Du coup, beaucoup d'agresseurs ne sont jamais inquiétés et au tribunal, les femmes ne se font pas entendre.

Il y a beaucoup de conflits entre les investisseurs étrangers pour s'accaparer des nombreuses richesses de l'état kachin. La violence y est très présente (meurtres, viols, kidnappings...)